



Demandeur: RUKAZA : Cyabingo : Bugarura : Ruhengeri.-
 Défendeur: RUKIMBIRA : Rutare : " : "

Objet; de la contestation (Un champs qui a été déjà en litige)
 600 arbres d'eucalyptus; 5 champs de caféiers = 350 plantes

=====
 Le 2/6/58 RUKAZA dépose plainte: je me plains contre Rukimbira pour m'avoir pris mon Ubukonde en vue de le remettre au clan des Abatondwe, alors que cet Ubukonde lui avait été confié par l'ancien chef KAYONDO.

Je l'accuse aussi de s'être approprié de mes 600 arbres d'eucalyptus, et mes 5 champs de caféiers; dans chaque champs il y a 70 arbres; en tout 350 plantes.

Je l'accuse encore de mes 2 autres champs, dans lesquels il a donné ordre d'y planter des caféiers.

Je l'accuse encore de mes 4 champs de bananeraie, et d'un autre champs que j'avais reçu de Kabano s/c.

Rukimbira s'est enfin rendu maître de mes 2 terres qu'il octroyés à d'autres personnes pour planter des caféiers; et de mes 40 fgs de caféier; veuillez lui demander le motif pour lequel il m'a privé de mes biens; Je l'accuse en plus d'avoir donné mes 809 plantes de caféiers aux ABATONDWE.

RUKIMBIRA conteste: J'ai pris le commandement de la s/chefferie Cyabingo en 1924. Ce chef Kayondo me dit que les dont question se trouvant à Cyabingo et appartenant aux Abatondwe ne seraient jamais cultivés à cause des difficultés qu'ils soulevaient entre les habitants; les champs restèrent donc en jachère; le père de Rukaza, et ses oncles; personne d'entre eux n'a rien dit pour les champs qu'il prétend lui appartenir; après que ces difficultés ont passé, les Abatondwe sont revenus dans leur champs et les ont donnés à d'autres personnes qui les occupent maintenant; ce n'est donc pas moi qui les ai donnés, c'est plutôt Les Abatondwe leur propriétaires.

Rukaza et son père étaient là; ils ne se sont opposés à ce que les terres dont question ne soient occupées; quand Kayondo a défendu que ces champs soient cultivés il a été poussé par les habitants de la s/chefferie de RWAKIRENZI et ceux du s/c MUNYAMPETA lesquels provoquaient la bataille; il y a eu même 3 morts à ce moment; En 39 j'ai été muté, Kabano me remplaça; j'ignore alors si c'est Kabano qui a remis ces terres à RUKAZA et sa famille; Kabano fut aussi muté, et je puis repris cette colline; Kabano a été muté en 45; ainsi j'ai trouvé que les gens avaient reçu leur champs; En 46 je fus remplacé par KAREGEYA s/c; il y a 2 ans que je ne commande pas cette colline.

Les eucalyptus dont parle Rukaza ont été plantées par moi en 32 quand j'étais s/c à Cyabingo. Plusieurs s/chefs ont commandé cette colline: KABANO, KAREGEYA, MUNYAMPETA, et même le Chef RWABUKAMBA, vous pouvez leur demander si ces eucalyptus ont été plantées par quelcun d'autre si ce n'est moi.

Quant à ce qui concerne les 5 champs de caféiers; je suppose que vous savez qu'il était ordonné pour un type qui abandonnait la s/chefferie, ou qui mourrait, laissant un champs de caféier, que ses terres étaient octroyées à un autre individu, pour entretenir le champs de caféier de ce premier.

A mon arrivée j'ai trouvé qu'un certain BAZIRUWIHA, avait quitté cette s/chefferie, et comme son champs de caféier n'était pas en bon état, je le donnai à qui l'entretenir; à ce moment là RUKAZA se trouvait à KIGARAMA dans la s/chefferie KABANO; Deux autres champs, celui de RUGIMBANDHURO, et de MUNYANDEKWE, ayant été abandonnés, je les donnai aux autres personnes pour les débroussailler.

Je souligne encore que RUKAZA et son père étaient là et n'ont rien dit; c'était en famille en 44.

En 38 Kanzinya étant mort, je donnai le caféier à RWABAKUNZI; après celui-ci je le donnai à SEYANGA; lequel mourut quelque temps après, le caféier resta en possession de son fils MWIKARAGO jusqu'à présent. Rukaza et son père étaient toujours là et n'ont rien dit.

Les 4 champs de bananeraie dont il parle: le premier appartient à BACURUWIHA et ses 2 enfants RUGIMBANDHURO et KANZINYA, j'ai donné tous les champs et ses caféiers à celui à qui on donnait le caféier ne pouvait le consentir sans être maître des champs du propriétaire de ce caféier.

Tandis que les 2 champs dans lesquels j'ai ordonné qu'on y plante les caféiers, j'avais bien droit de le faire car c'était l'umukenke que j'ai fait cultiver et non le champs de Rukaza comme il le prétend; la preuve en est que j'ai deux fois fait la récolte de caféier en présence de Rukaza et son père qui n'ont rien dit. Les 40 kgs de café dont parle Rukaza; n'ont jamais été cueilli.

Q.-RUKAZA; Pourquoi n'avez-vous pas déposé ~~plainte~~ plainte à temps puisque certains de vos biens ont été pris en 1926?

R.-A ce moment nous avons palabré contre un certain RWAMIGABO, et nous avons eu gain de cause pour les champs se trouvant sur la colline MUSINDI; après cela nous avons occupé une partie et une autre par RUKIMBIRA; une autre partie par NDAGIJIMANA lequel me donnait des prestations; Rukimbira empêcha alors ce Ndagijimana de me donner ces prestations disant qu'il a reçu ce champs de KAYONDO; je déposai ~~pl~~ plainte alors contre ce Ndagijimana et j'ai gagné la palabre. Ayant perdu la cause, il fit secours à NTIBITANGIRA, disant que c'est ~~lui~~ lui qui l'avait reçu ce champs.

La palabre fut cédée ainsi à Ntibitangira, celui ci perdit au Tribunal de Territoire. Il interjeta appel auprès du Tribunal du Mwami; là il changea; il déclara qu'il avait reçu ce champs de RUKIMBIRA.

Le Tribunal du Mwami cotoqua Rukimbira pour lui demander comment il avait remis ce champs à Ntibitangira; Rukimbira déclara comme témoin, que ce champs ne lui avait jamais été donné, qu'il savait bien qu'il m'appartenait. Je gagnai de nouveau la palabre contre ce NTIBITANGIRA.

EN 53, il y avait un autre individu du nom de NGURUBE qui occupait mes champs qui me donnait de la bière; on se convenu ensuite qu'il me donnerait un prix, ~~en=55=~~ pour l'avoir totalement; en 1955 Rukimbira le défendit de me donner de la bière, et l'interdisit de me donner un prix tel que nous nous étions convenus.

Il invita alors le-s Abatondwe et leur remis ce champs; je déposai la plainte contre l'un d'entre eux qui s'appelle RUNYANGE; dans la palabre on appela RUKIMBIRA, on lui demanda si c'est lui qui avait donné ce champs à ces gens, il le confirma; je perdis dans ce cas et la palabre a été tranchée par défaut car j'étais absent.

Rukimbira ment en disant que ce champs était en jachère, nous avons cultivé toujours ce champs jusqu'à ce que il nous le priva; la preuve en est que lui-même le cultivait.

D'autre part Rukimbira dit que ces champs ont remis aux Abatondwe par KABANO, ça aussi c'est un mensonge; ce n'est pas KABANO qui les leur a donnés.

Q.-RUKIMBIRA; n'avez-vous jamais déclaré au Tribunal que vous possédiez les champs faisant partie de celui en litige qui vous opposent à Rukaza éventuellement? et ceci ~~a=été~~ a-t-il été déclaré au Tribunal du Mwami quand Rukaza palabrait contre Ntibitangira?

R.-Non je n'ai jamais donné une déclaration pareille au Tribunal du Mwami, ~~toutefois~~ toutefois je reconnais ~~qu'un=seul=champs~~ qu'un seul champs que j'ai déclaré au Tribunal du Mwami, que le Champs qui était en contestation entre Rukaza et Ntibitangira, n'avait été jamais donné aux Abatondwe par moi.

Q.-RUKAZA; Comment prouve-vous que Rukimbira vous aurait retiré les 5 champs reçus de Kabano? Et quand vous les a t-il pris?

R.-Il me les a pris en 1955; j'ajoute encore que j'avais eu gain de cause contre SEBURO pour ce Caféier; c'est précisément de part ce jugement qu'il du quitter tous les champs.

D'autre champs de caféiers qui étaient en possession de MWIKARAGO, parceque il me donnait des cadeaux; il m'a même accompagné au Bugarura où j'étais parti, précisément à cause des services qu'il me devait pour ce caféier; dernièrement Rukimbira déclara que c'est lui qui le lui a donné.

Q.-RUKIMBIRA; qu'avez-vous à répondre à cela?

R.-Réellement ~~SEBURO~~ SEBURO est parti avec KABANO au Bugarura, et quand je suis arrivé; j'ai trouvé que ce caféier était mal entretenu, je l'ai donné alors à SEBURO et quand Rukaza est revenu, il a habité la colline MATABA, il n'a pas habité à Cyabingo vous pouvez à Kabano lui même qu'il n'est pas parti avec Rukaza; c'est ainsi que j'ai donné ceux de Bacuruwiha à ce SEBURO.

Q.-RUKAZA; N'avez-vous jamais quitté la colline Cyabingo, pour aller au Bugarura?

R.-Je n'ai jamais quitté cette s/chefferie comme il le dit; ~~je~~ car si j'avais quitté cette s/chefferie je n'aurais pas lassé ma femme là bas, j'avais simplement accompagné Kabano s/c.

suite II.

La palabre est suspendue; car la nuit tombe; elle sera reprise le 30/6/58
Le 30/6/58 les 2 comparants se représentent; le Tribunal leur fait lecture des déclarations précédentes; tous les 2 disent qu'elles sont exactes.

Q.-RUKIMBIRA; qu'avez-vous à dire au sujet des 809 plants de caféiers dont vous accuse Rukaza?

R.-~~Lorsque les Abatondwe ont~~ il a été permis aux Abatondwe de réoccuper ces champs ces champs étaient libres; il n'y avait rien de cultures; d'ailleurs on avait pas encore donné ordre de planter les caféiers.

Q.-Est-ce vous qui avez donné ces champs aux Abatondwe? Ou bien avez trouvé qu'ils leur avaient ~~déjà-rem-~~ été déjà remis?

R.-Lorsque les Abatondwe ont ~~les~~ cessé de se battre contre les ABACURA, RWAKIRENZI et MUNYAMPETA sont venus demander leurs champs, disant qu'ils ne se battraient plus ~~de la leur~~; à ce moment, RUGARUKA était s/chef de Kayondo ancien Chef.

R.-J'ai bien vous qui avez installé les personnes dans les champs en contestat de la famille, j'ignore alors ~~si-ce-sont-eux-qui-~~ à qui ces 2 les ont donnés. Celui que je connais qui a occupé l'un de ces champs c'est RUVUNA, et celui-là n'a ~~jamais-été-otorisé-par-moi.~~ été otorisé par moi; ce sont les Abatondwe eux-même qui l'ont installé.

R.-RUKAZA; vous dites que Rukimbira a donné vos champs d'Ubukonde; ~~et-que pour~~ d'autre part, vous déclarez que vous aviez eu gain de cause pour ces champs contre NTIBITANGIRA, Rukimbira les a donnés après que vous veniez d'en avoir eu gain de cause, ou bien les a-t-il donnés avant que vous palabriez?

R.-C'est après que je venais de en remporter sur NTIBITANGIRA;

Q.-Quand avez-vous palabré contre NTIBITANGIRA?

R.-En 1952.-

Q.-RUKAZA; Quand Rukimbira a-t-il donné vos champs?

R.-En 1955.-

Q.-Durant combien de temps les 15 personnes dont vous parlez occupent-ils ces Champs?

R.-Ces gens ~~me-ont~~ ont occupé ces champs depuis 1955, mais il y en avait qui y étaient avant, ces derniers m'ont donné des prestations quand j'ai gagné la palabre et qui ont été ensuite empêché par RUKIMBIRA.

Q.-Les champs pour lesquels vous déposez plainte contre Rukimbira sont donc ceux qui vous été enlevés en 1955, car vous déclarez vous même que c'est à ce moment que Rukimbira vous les pris?

R.-Le champs pour lequel je me ~~peut~~ plains est celui qui a été ~~en~~ ^{- donné} par Rukimbira, quand je venais de remporter la palabre contre NTIBITANGIRA.

Ce Ntibitangira dans ses déclarations, prétendait que c'était lui qui avait installé NDAGIJIMANA; le contraire a été prouvé par moi, Ndagijimana fut reconnu comme mon locataire; il y avait une autre partie qui était ou bien cultivée par RUKIMBIRA lui-même ou bien que Rukimbira donnait aux volontaires pour y faire des cultures générales; Quand je venais de remporter le palabre contre Ntibitangira, j'ai eu également gain de cause pour les champs occupés par Rukimbira; car en palabrant, tous faisaient objet du litige. Présentement j'accuse Rukimbira d'avoir refusé à me remettre la partie qu'il avait; et l'a donnée au contraire aux ABATONDWE.-

Q.-Le champs pour lequel vous avez eu gain de cause contre Ntibitangira; sont-ils occupés ~~par~~ par NDAGIJIMANA ou bien c'est vous?

R.-C'est moi qui occupe ces terres mais c'est une partie; il ya un champs dans lequel se trouvent 809 ~~plantes-de-ca-~~ arbres de caféiers; et un autre dans lequel se trouvent 600 arbres d'eucalyptus que ~~Rukimbira-que~~ Rukimbira a donnés.

Q.-La partie pour laquelle vous avez eu gain de cause contre Ntibitangira, eucalyptus et ses caféiers étaient ~~à~~ dedans? ^{que}

R.-Le caféier était déjà planté, tandis que les eucalyptus, je les ai plantés après avoir gagné la palabre et Rukimbira a tout donné par après.

Q.-Est-ce vous même qui aviez planté ces eucalyptus?

R.-C'est moi qui avais planté le premier, mais Rukimbira a ajouté d'autres.

Q.-RUKIMBIRA; La partie dont parle Rukaza, que vous occupiez, jusqu'à ce qu'il palabre contre Ntibitangira, est-ce réellement ^{vous} qui l'aviez comme il le déclare?

R.-Ce n'est pas moi qui l'avais; d'ailleurs ~~je-l'ai-donné~~ j'ai donné ces champs ~~après; je-ne-ne-trouvais-plus-sur-la-colline~~ quand Kayondo était encore s/chef à Bugarura, comme je vous l'ai dit avant; les 2 parties dont il parle, c'est qu'il

Suite III.-

a palabre contre NTIBITANGIRA pour la partie qu'i occupait; et qu'il n' pas fait mention de la Partie occupée par Les Abatondwe; et quand les membres du Tribunal sont venus délimiter les champs qu'il venait ~~d'être~~ gagner, ils n'ont pas délimité celle des Abatondwe.

Q.-RUKAZA: Quand vous avez eu gain de cause contre NTIBITANGIRA, le Tribunal n'es pas venu sur place pour délimiter le champs en question?

R.-Non ils ne l'ont jamais fait; et s'il l'avait fait, je ne devrais plus faire d'autres palabres.

Q.-Pourquoi palabrez-vous contre Rukimbira pour des biens dont vous avez eu gain de cause contre Ntibitangira?

R.-C'est que le Tribunal m'a montré toute la propriété pour laquelle je venais de gagner, et que Rukimbira a repris une partie de la propriété en question et l' remise aux Abatondwe.

Q.-Vous avez dit que Rukimbira avait une partie de vos champs, et que ~~Rukimbira~~ NTIBITANGIRA avait une autre; en palabre vous avez eu gain de cause contre NTIBITANGIRA, comment avez vous pu remporter aussi contre RUKIMBIRA?

R.-Quand Rukimbira a vu que j'ai eu gain de cause contre NTIBITANGIRA, il m'a remis les champs qu'il avait; et me les retirés ensuite par après.

Q.-RUKAZA: Rukimbira a dit qu'il n'a repris ces champs ~~depuis~~ lorsque Kayondo était s/chef au Bugarura, et vous dites qu'il les a donnés lorsque vous veniez de remporter ~~contre~~ la palabre, quelle preuve donnez-vous qu'il les pris récemment?

R.-La raison en est que lorsque Kabano est venu succéder à Rukimbira; Kabano a cultivé ses champs comme les ayant reçus de Rukimbira.

2.- Ensuite quand Rukimbira est revenu, reprendre cette s/chefferie, c-à-d, quand je venais d'avoir le dessus contre Ntibitangira, j'ai planté du caféier dans l'un de ses champs, un certain MAYANGE les arraché, quand nous avons palabré, il a déclaré avoir reçu ce champs de Rukimbira; Rukimbira aussi osa déclaré au Tribunal qu'il possédait ces champs. Ceci prouve assez bien qu'i possédait réellement ceux-ci; et s'ils étaient occupés par d'autres que c'était lui qui les leur avait donnés; par ce fait d'avoir consenti qu'il les avait lui-même. (Voir Jgt n°3309 du 24/II/1952 du Tribunal de Chefferie BUGARURA.-

3.- Une raison de plus c'est qu'un certain Ngurube qui cultive ce champs, me reconnaissait comme son patron avant, quand il a voulu me mépriser, (me refuser des cadeaux) je me suis précipité pour m'y installer, celui-là m'a repoussé même avec des coups de batons, mais lorsque j'ai déposé plainte contre lui, j'ai eu gain de cause.

4.- Une autre preuve est que j'ai palabré contre NTIBITANGIRA pour les 600 arbres chez le s/c RUKIMBIRA, et que j'ai eu gain de cause; dernièrement il les a repris. ~~ces arbres~~ Or ces arbres se trouvent dans ces champs.

La palabre est suspendue pour la ~~journée~~ nuit qui tombe.

Elle se reprendra le 28/8/1958;-

Le 28/8/1958 Rukaza vient au Tribunal de Territoire par un mandat d'amener parce que lors de la dernière audience il avait déclaré qu'il ne reviendrait plus.

Il déclara qu'il ne voulait plus que son affaire soit présider par le Juge ZIMU LINDA, KAMALI, RWABUKAMBA, alors que ce sont les Présidents nommés dans ce même Tribunal; sauf dit-il si c'est l'A.T; qui vient le présider.

Le Tribunal lui demande le motif pour lequel *il ne veut pas de* ces Présidents.

1.-KAMALI c'est le beau frère de Rukimbira, ZIMULINDA a été Juge de la palabre que j'ai eu contre MAYANGE, et c'est celle-ci qui est toujours traitée, cette fois contre Rukimbira; il ne peut donc reviser une affaire qui a été jugée par lui. RWABUKAMBA, c'est lui qui a exécuté le dit jugement en remattant à MAYANGE et à NTAHONDI ses champs.

Une raison de plus, j'ai demandé à Monsieur l'Inspecteur de Juridictions Indigènes Ackerman de présider mon affaire; si il n'arrive pas avant le 6/8/58, je serais d'accord que l'A.T. s'en occupe.

Le Tribunal constate que la raison qu'avance RUKAZA d'avoir introduit son affaire à une autre Autorité Supérieure n'est pas suffisante; car l'Inspecteur de Juridictions Indigènes qu'est Monsieur Ackerman, n'a jamais envoyé la suspension de ce jugement; mais ~~que~~ comme ~~est~~ une partie des 2 comparants veut que l'affaire soit présidée par une Autorité Européenne, et qu'il a droit pour ceci, la palabre est suspendue; l'affaire sera revue et terminée par L'Administrateur de Territoire. Quand il viendra siéger au Tribunal.

Le 7/8/1958 Mr l'A.TA siégeant comme Président avec les ass:MPIRIKANYI KARASIRA et le Greffier:NIWEMPATSE, Le Tribunal felle toutes les déclarations qui ont été faites; les 2 parties disent qu'elles ont été bien Notées.

Le Tribunal demande s'ils avaient quelque chose à ajouter.

RUKAZA montre les copies; disant que c'est pour cette affaire dont il a eu gain de cause.

Le Président ordonne au Greffier de faire des copies de celle qu'il présente et d'en faire un dossier, pour que l'affaire soit bien suivie, et bien tranchée ensuite.

La palabre est suspendue jusqu'à l'achèvement du dossier.